

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 décembre 2008

CP 08/12-24

MODALITES DE FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Lors de notre séance du 20 octobre 2008, nous avons décidé d'adopter la même politique que les années précédentes, à savoir la reconduction des tarifs de restauration en vigueur **majorés de 1,5 %** et ce, afin d'une part de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation des 12 derniers mois estimée à 4,8 % (1 % l'an passé) et, d'autre part, des difficultés des familles liées à la conjoncture économique.

De plus, nous avons décidé :

- de **maintenir** à leur niveau actuel les tarifs supérieurs :

- à 3 € pour le mode de tarification au repas (collège Jean de Prades à Castelsarrasin)
- à 400 € pour le mode de tarification au forfait (collège Pays de Serres à Lauzerte)

- d'**entériner**, pour la cité scolaire François Mitterrand à Moissac les tarifs proposés par le Conseil d'Administration pour les lycéens et adoptés par le Conseil Régional et ce, afin de respecter l'équité entre les usagers, à savoir :

➤ forfait annuel de 5 repas semaine :	468,00 €
➤ forfait annuel de 4 repas semaine :	374,40 €
➤ forfait annuel de 3 repas semaine :	280,80 €
➤ repas occasionnels :	3,60 €

- de **fixer**, pour le collège Jean Lacaze à Grisolles un mode de tarification au forfait en lieu et place de la tarification au ticket pratiquée jusqu'alors, à savoir, 383 € pour un forfait annuel de 4 repas semaine.

A l'issue des notifications adressées aux chefs d'établissements, un certain nombre de requêtes me sont parvenues et concernent :

→ le Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Le lycée Jean de Prades est support du service annexe d'hébergement des établissements : lycée polyvalent, lycée professionnel et collège et, à ce titre, il héberge les élèves demi-pensionnaires et internes de ces 3 établissements.

Une distorsion ayant été constatée entre le tarif proposé par le lycée (3,10 €) et le tarif que nous avons adopté pour le collège (3,03 €) et afin de maintenir l'égalité entre les usagers, je vous propose d'adopter le tarif repas élève à 3,10 € étant précisé qu'il n'avait pas évolué depuis 2006.

→ le Collège Jean Lacaze à Grisolles

La principale de cet établissement vient de me faire savoir, par courrier du 14 novembre dernier, qu'elle avait omis de solliciter un forfait annuel de 5 repas semaine concernant une soixantaine d'élèves inscrits à l'UNSS et qui, à cette occasion, prennent leur déjeuner au collège le mercredi.

Je vous propose de fixer ce forfait annuel 5 repas semaine à 478,80 €

→ Le Collège Ingres à Montauban

Par courrier du 17 novembre dernier, Monsieur le Principal me fait savoir que le Conseil d'Administration du 13 novembre 2008 a souhaité passer du mode de tarification au ticket au mode de tarification au forfait et ce, dans le but d'améliorer le suivi et la prise en compte des difficultés économiques de certaines familles.

Je vous propose d'entériner ce choix selon le détail ci-après :

➤ forfait annuel de 4 repas semaine :	400,00 €
➤ forfait annuel de 3 repas semaine :	300,00 €
➤ forfait annuel de 2 repas semaine :	200,00 €
➤ forfait annuel de 1 repas semaine :	100,00 €

Afin de vous permettre d'avoir une vue d'ensemble des tarifs repas des collégiens tarn et garonnais à compter du 1er janvier 2009, vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif intégrant mes propositions.

ANNEXE

TARIFS REPAS DES COLLEGIENS

AU 1ER JANVIER 2009

COLLEGES	RAPPEL TARIFS 2008		TARIF AU REPAS 2009	FORFAIT ANNUEL 2009	TARIF SPECIAL
	TARIF OU FORFAIT	TARIF SPECIAL			
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Théodore Despeyrous	388,48 €	3,61 €	/	394,31 €	3,66 € <i>repas occasionnels</i>
<u>CASTELSARRASIN</u> Pierre Flamens	369,05 €	2,62 €	/	374,59 €	2,66 € <i>repas occasionnels</i>
<u>CASTELSARRASIN</u> Jean de Prades	3,03 €	3,03 €	3,10 €	/	3,08 € <i>repas occasionnels</i>
<u>CAUSSADE</u> Pierre Darasse	2,80 €	/	2,84 €	/	/
<u>GRISOLLES</u> Jean Lacaze	2,63 €	3,38 €	/	- 5 repas : ... 478,80 € - 4 repas : ... 383,00 € (2)	3,43 € <i>repas occasionnels</i>
<u>LABASTIDE ST PIERRE</u> Jean-Jacques Rousseau	2,68 €	/	2,72 €	/	/
<u>LAFRANCAISE</u> Antonin Perbosc	351,52 €	2,82 €	/	356,79 €	2,86 € <i>repas occasionnels</i>
<u>LAUZERTE</u> Pays de Serres	400,42 €	3,70 €	/	400,42 € (1)	3,76 € <i>repas occasionnels</i>

COLLEGES	RAPPEL TARIFS 2008		TARIF AU REPAS 2009	FORFAIT ANNUEL 2009	TARIF SPECIAL
	TARIF OU FORFAIT	TARIF SPECIAL			
MOISSAC François Mitterrand	- 5 repas : ... 435,60 € - 4 repas : ... 348,48 € - 3 repas : ... 261,36 €	3,60 €	/	- 5 repas : ... 468,00 € - 4 repas : ... 374,40 € - 3 repas : ... 280,80 €	3,60 € <i>repas occasionnels</i>
MONTAUBAN Jean-Jaurès	2,81 €	3,28 €	2,85 €	/	3,33 € <i>repas occasionnels</i>
MONTAUBAN Ingres	2,86 €	/	/	- 4 repas : ... 400,00 € - 3 repas : ... 300,00 € - 2 repas : ... 200,00 € (2) - 1 repas : ... 100,00 €	/
MONTAUBAN Olympe de Gougès	359,83 €	3,28 € ou 2,67 €	/	365,23 €	3,33 € <i>repas occasionnels</i> ou 2,71 € <i>pour passagers élèves</i> <i>contrainte établissement</i>
MONTECH	376,73 €	3,13 €	/	382,38 €	3,18 € <i>repas occasionnels</i>
NEGREPELISSE Jean-Honoré Fragonard	2,76 €	/	2,80 €	/	/
ST ANTONIN NOBLE VAL Pierre Bayrou	2,82 €	/	2,86 €	/	/
VALENCE D'AGEN Jean Rostand	393,04 €	2,67 €	/	398,94 €	2,71 € <i>repas occasionnels</i>

(1) Tarif plafonné

(2) Changement de mode de tarification par rapport à 2008

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 décembre
2008

CP 08/12-24

**MODALITES DE FIXATION DES TARIFS DE
RESTAURATION DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 20 octobre 2008, relative aux modalités de fixation des tarifs de restauration des établissements publics locaux d'enseignement,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

- Décide d'adopter le tarif repas élève à 3,10 € afin de maintenir l'égalité entre les usagers, le tarif proposé par le lycée étant de 3,10 €;

Collège Jean Lacaze à Grisolles

- Fixe le forfait annuel de 5 repas semaine à 478,80 € pour la soixantaine d'élèves inscrits à l'UNSS qui prennent leur déjeuner au collège le mercredi ;

Collège Ingres à Montauban

- Entérine le mode de tarification au forfait selon le détail ci-après, dans le but d'améliorer le suivi et la prise en compte des difficultés économiques de certaines familles :

➤ forfait annuel de 4 repas semaine :	400,00 €
➤ forfait annuel de 3 repas semaine :	300,00 €
➤ forfait annuel de 2 repas semaine :	200,00 €
➤ forfait annuel de 1 repas semaine :	100,00 €

- Approuve le tableau récapitulatif annexé des tarifs repas des collégiens tarn-et-garonnais à compter du 1er janvier 2009.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

TARIFS REPAS DES COLLEGIENS

AU 1ER JANVIER 2009

COLLEGES	RAPPEL TARIFS 2008		TARIF AU REPAS 2009	FORFAIT ANNUEL 2009	TARIF SPECIAL
	TARIF OU FORFAIT	TARIF SPECIAL			
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Théodore Despeyrous	388,48 €	3,61 €	/	394,31 €	3,66 € <i>repas occasionnels</i>
<u>CASTELSARRASIN</u> Pierre Flamens	369,05 €	2,62 €	/	374,59 €	2,66 € <i>repas occasionnels</i>
<u>CASTELSARRASIN</u> Jean de Prades	3,03 €	3,03 €	3,10 €	/	3,08 € <i>repas occasionnels</i>
<u>CAUSSADE</u> Pierre Darasse	2,80 €	/	2,84 €	/	/
<u>GRISOLLES</u> Jean Lacaze	2,63 €	3,38 €	/	- 5 repas : ... 478,80 € - 4 repas : ... 383,00 € (2)	3,43 € <i>repas occasionnels</i>
<u>LABASTIDE ST PIERRE</u> Jean-Jacques Rousseau	2,68 €	/	2,72 €	/	/
<u>LAFRANCAISE</u> Antonin Perbosc	351,52 €	2,82 €	/	356,79 €	2,86 € <i>repas occasionnels</i>
<u>LAUZERTE</u> Pays de Serres	400,42 €	3,70 €	/	400,42 € (1)	3,76 € <i>repas occasionnels</i>

COLLEGES	RAPPEL TARIFS 2008		TARIF AU REPAS 2009	FORFAIT ANNUEL 2009	TARIF SPECIAL
	TARIF OU FORFAIT	TARIF SPECIAL			
MOISSAC François Mitterrand	- 5 repas : ... 435,60 € - 4 repas : ... 348,48 € - 3 repas : ... 261,36 €	3,60 €	/	- 5 repas : ... 468,00 € - 4 repas : ... 374,40 € - 3 repas : ... 280,80 €	3,60 € <i>repas occasionnels</i>
MONTAUBAN Jean-Jaurès	2,81 €	3,28 €	2,85 €	/	3,33 € <i>repas occasionnels</i>
MONTAUBAN Ingres	2,86 €	/	/	- 4 repas : ... 400,00 € - 3 repas : ... 300,00 € - 2 repas : ... 200,00 € (2) - 1 repas : ... 100,00 €	/
MONTAUBAN Olympe de Gougues	359,83 €	3,28 € ou 2,67 €	/	365,23 €	3,33 € <i>repas occasionnels</i> ou 2,71 € <i>pour passagers élèves</i> <i>contrainte établissement</i>
MONTECH	376,73 €	3,13 €	/	382,38 €	3,18 € <i>repas occasionnels</i>
NEGREPELISSE Jean-Honoré Fragonard	2,76 €	/	2,80 €	/	/
ST ANTONIN NOBLE VAL Pierre Bayrou	2,82 €	/	2,86 €	/	/
VALENCE D'AGEN Jean Rostand	393,04 €	2,67 €	/	398,94 €	2,71 € <i>repas occasionnels</i>

(1) Tarif plafonné

(2) Changement de mode de tarification par rapport à 2008

Le Président,